Image not found or type unknown

Saisie conservatoire urgente, locataire en fuite

Par **Silvia Harrison Sibona**, le **10/06/2017** à **18:30**

Bonjour,
Mon locataire, un coupe d'américains avec deux enfants, ne paie plus son loyer depuis deux mois; nous sommes en Uk et ils s'en vont à la fin de Juin et imposent un état de lieu de sortie le 30; depuis Février ils savent que nos enfants sont scolarisés en Uk et que nous ne pouvons pas rentrer avant le 1er Juillet; ils occupent notre maison familiale et ils ont fait des dégats, constatés lors d'une entrée pour dégâts des eaux en Décembre (entree avec leur accord pour recevoir assureur etc..) les dégâts sont aussi d'autre nature. Nous sommes aussi intervenus 3 fois sur la fosse septique depuis leur arrivée et ils refusent de payer....
La femme ne nettoie pas et nous avons l'impression que la femme endommage exprès...
C'est une location de Luxe et cela nous est insupportable.
Il ont coupé toute communication depuis 2 mois et nous pensons qu'ils ne paient pas pour éviter qu'on retienne les réparations sur leur caution; le loyer mensuel est de 2850 euros,nous avons besoin de cet argent pour survivre et payer l'école anglaise, ils le savent, il est chef d'entreprise, ils sont riches et il n'y a pas de raison pour qu'il ne paie pas, il n'est pas en difficulté financière, bien au contraire! Ils semblent être très mal elevés et ont déterioré et endommagé l'appartement; quoi faire? Nous ne voulons pas perdre cet argent et en plus payer nos réparations; lundi je contacterai un huissier mais peut-on ordonner une SAISIE CONSERVATOIRE sur leur comptes vu qu'ils possèdent une société avec beaucoup d'actif en France?
Nous n'avons que 15 jours et il faut faire quelque chose, nous avons besoin de cet argent pour l'école sinon nos enfants ne pourront plus recommencer en Septembre!
Le problème est qu'ils sont en train de vendre leur société, nous ne savons pas s'ils ont déjà trouvé des acquéreurs ou si la société a déjà été vendue; on sait qu'ils rentrent aux USA le 30 Juin; si je passe à travers des commandements de payer etc... ils seront partis et leurs comptes en France fermés avant que je puisse saisir... ils se sont comportés méchamment, j'ai des courriers sans réponse, marbre et matériaux de valeur dégradés.... que faire?
Quelle est la meilleure solution en ce cas d'urgence?
Est-ce que je peux aussi demander un dédommagement moral? Depuis des mois je ne dors plus en sachant qu'ils saccagent ma maison et que je n'aurai pas l'argent pour la remettre en état...je fais une dépression nerveuse à cause de cette situation; ils se croient tout permis et je ne sais pas où sera la justice...
Merci d'avance
Cordialement
Silvia

Par **auguste katia**, le **06/09/2017** à **13:55**

Bonjour,
J'arrive un peu tard, je voulais savoir où vous en étiez dans votre litige.
Je vis en ce moment le même problème avec deux locataires je n'ai jamais fait de saisie conservatoire, j'ai voulu en faire un la semaine dernière pour l'un des deux locataires mais l'huissier m'a dit que c'était compliqué du coup je n'ai fait qu'un commandement de payer afin de viser la clause résolutoire.
merci de votre retour

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés